

Réforme du collège Hors Sujet !

- I La communication ministérielle**
- II Les propositions pour la 6^{ème}**
- III Les propositions pour le cycle 4**
- IV Eclatement des horaires nationaux**
- V Les langues anciennes et les langues régionales**
- VI Les SEGPA**
- VII Un projet à combattre**
- VIII Le SNES-FSU pour une autre réforme**

I La communication ministérielle

I La communication ministérielle

SOYEZ LES BIENVENU-E-S
DANS LE MONDE MERVEILLEUX DU MINISTERE



Morceaux choisis du discours ministériel

Certaines disciplines ne serviraient donc pas à grand-chose?

« Le collège de 2016 devra mieux enseigner **les savoirs fondamentaux**, former à **d'autres compétences** et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour **s'adapter à la diversité des besoins des élèves..**

Lesquelles?

Le dogme de l'adaptation à l'individu ne semble pas discutable.

C'est-à-dire?

Najat VallaudBelkacem souhaite partir de **ce qui marche déjà** sur le terrain, libérer les capacités d'initiatives des enseignants et leur traduire **cette confiance** et **ce soutien** dans une nouvelle **organisation plus responsabilisante et collective.**

Pour qui? Les profs ou l'équipe de direction?

Les moyens

Ce que dit la ministre : + 4000 postes pour les collèges!

La ministre entend ajouter 4,5h dans la grille horaire du collège (passage de 110.5h à 115h en 2016, puis 116h dès 2017).

Pour les financer, il faudrait plus de 6000 emplois.
Le ministère propose de n'en créer que 4000.

Il est par conséquent prévu de récupérer le reste des emplois nécessaires (plus de 2000) sur le potentiel existant : les options.

I La communication ministérielle

CHAMP LEXICAL DE LA COMMUNICATION MINISTERIELLE SUR LE COLLEGE D'AUJOURD'HUI

sa performance se dégrade

le collège cristallise les défauts de notre système éducatif. Il est profondément inégalitaire

le collège aggrave la difficulté scolaire

monolithique dans son approche disciplinaire

Perte du goût pour le travail et
l'effort

ennui

Peu efficace

inadapté

peu motivant

anxiogène

frustrant

I La communication ministérielle



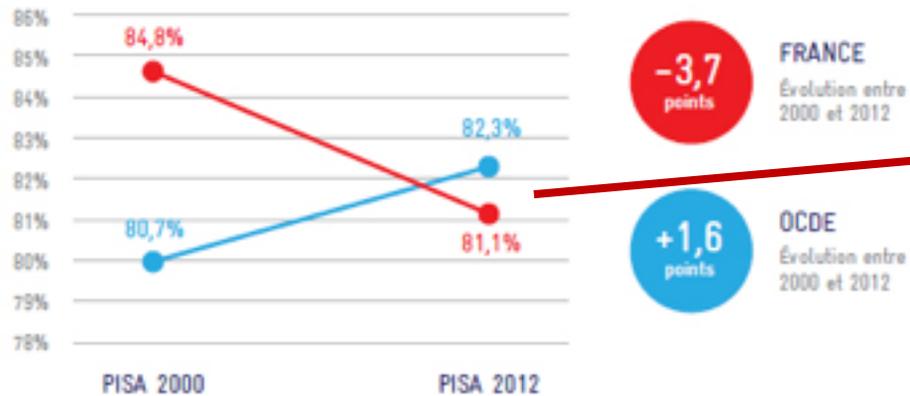
Les évaluations nationales et internationales sont sans appel : le collège aggrave la difficulté scolaire, particulièrement dans les disciplines fondamentales.

FAUX

I La communication ministérielle

Qui veut noyer son chien...

EN COMPRÉHENSION ÉCRITE



La proportion d'élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en français est de 12% en CM2 et de 25% en 3^e.

(Source OCDE / PISA, Volume 1, Résultats détaillés de la France, page 104 (page satisfaisant))

« Après avoir accusé une sérieuse baisse de sa performance en compréhension de l'écrit lors des enquêtes PISA 2003 et PISA 2006, la France a entamé une progression lors du cycle PISA 2009, qui s'est confirmée lors de l'enquête PISA 2012. **La France retrouve donc le niveau de performance qu'elle avait obtenu lors de sa première évaluation en 2000 (tableau 4.3a).** »

<http://www.oecd.org/education/PISA-2012-results-france.pdf>

Fiche RERS 8.1 en contradiction avec les résultats donnés

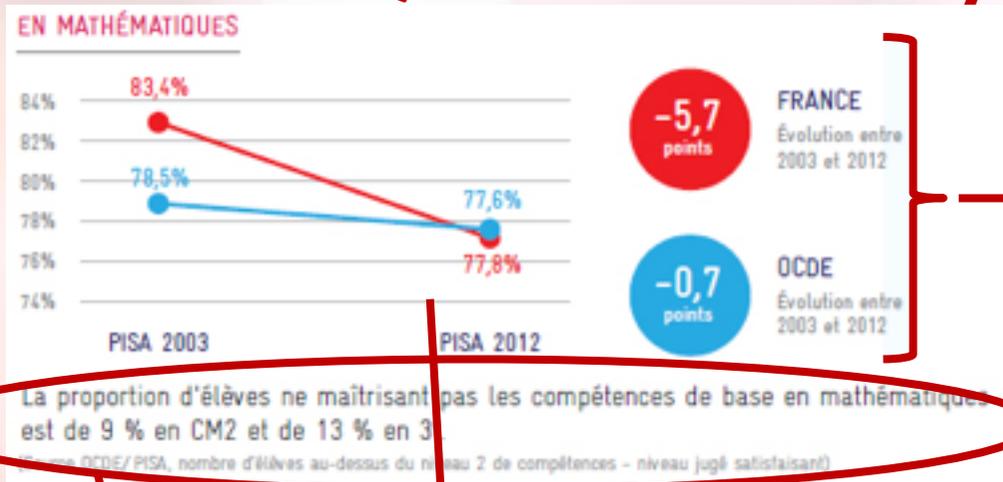
Acquisition de la compétence 1

80% des élèves de CM2

79% des élèves de 3^eme

I La communication ministérielle

Qui veut noyer son chien...



Commentaire PISA :

« Par rapport aux résultats de 2003, il y a à peu près autant d'élèves très performants (niveau 5 ou 6 de compétence) en France, **mais surtout beaucoup plus d'élèves en difficulté (sous le niveau 2 de compétence), ce qui sous-entend que le système s'est dégradé principalement par le bas entre 2003 et 2012** »

« En France, la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée que dans la plupart des autres pays de l'OCDE ; le niveau de performance en mathématiques y reste toutefois dans la moyenne des pays de l'OCDE. »

« En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003. »

Graphique élaboré à partir de la fiche 8.6 du RERS 2014

Fiche RERS 8.1

Compétence 3

70,9% des élèves en CM2

78% des élèves en 3ème

Qui veut noyer son chien...

EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE



(Source CEDRE, nombre d'élèves au niveau de compétences >1*)

* Les élèves du groupe 0 ne sont capables que de réponses ponctuelles et dispersées ; ils ont très peu de connaissances disciplinaires ; les élèves du groupe 1 ont des connaissances très fragmentaires et restreintes.

« **Près d'un quart des élèves travaillent très peu en dehors des cours**, avec moins de 15 minutes par semaine vouées à ces disciplines, alors qu'ils n'étaient que 18 % dans ce cas en 2006. » Extrait enquête CEDRE 2012

Si le graphique est juste et extrait de l'enquête CEDRE 2012. Les explications données dans l'enquête ont été omises. La baisse des résultats est due :

« [...] **les réponses des élèves révèlent des apprentissages plus superficiels et des pratiques culturelles laissant une moindre place à ces centres d'intérêt.** »

« **Ils accordent moins d'importance à l'histoire-géographie.** Ainsi, en 2012, 21 % des élèves considèrent ces disciplines comme peu importantes, voire pas du tout importantes (ils étaient 17 % en 2006). À l'opposé, 39 % des élèves les considèrent comme importantes ou très importantes alors qu'ils étaient 46 % en 2006. »

I La communication ministérielle

Le ministère refuse d'établir un bilan partagé du collège

Il fait l'impasse dans son discours sur la détérioration des conditions de travail en collège :

- l'insuffisance chronique des moyens depuis des années
- la démographie qui n'a cessé d'augmenter
- le manque de formation des collègues
- l'ampleur des déstabilisations apportées par la dernière loi d'orientation (Loi Fillon 2005) avec le socle commun et le LPC
- les 20 % d'élèves arrivant de l'école en grande difficulté
- etc.

LE MINISTERE SEMBLE IGNORER LA DEGRADATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDE

II La réforme - propositions pour la 6^{ème}

II Les propositions pour la 6^{ème}

Grille 6^{ème} (fin du cycle III)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

Retour à des horaires clairement identifiés par discipline.
+ Possibilité de semestrialisation.

Diminution horaire
Suppression de la possibilité de
dédoubler une heure

Retour à l'horaire de 4h après être passé de 3h
à 3h 30

+ 30 mn (-30 mn en 3^e)

Globalisation des horaires, suppression du
dédoublage obligatoire, retour des SPC avec
un horaire amputé

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

es 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme
d'accompagnement personnalisé.

II Les propositions pour la 6^{ème}

LV - bilangues

- **Article 8 Les élèves qui ont bénéficié de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais à l'école élémentaire peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de sixième. **Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin.****

Projet d'arrêté sur le collège

II Les propositions pour la 6^{ème}

Langues Vivantes

- Maintien des classes bilangues si un enseignement en primaire autre que l'anglais existe, mais financement pas assuré. A prendre sur les marges ou renvoyé à la discrétion des DASEN
- Suppression des classes européennes

Ce projet risque fort de fragiliser davantage encore la diversité de l'offre linguistique dans les collèges.

II Les propositions pour la 6^{ème}

Grille 6^{ème} (fin du cycle III)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

Retour à des horaires clairement identifiés par discipline.
+ Possibilité de semestrialisation.

Diminution horaire
Suppression de la possibilité de
dédoubler une heure

Retour à l'horaire de 4h après être passé de 3h
à 3h 30

Globalisation des horaires,
vers l'EIST ?
Qui enseignera les sciences
en 6^e?
+ Perte des ½ groupes

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

es 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme
d'accompagnement personnalisé.

II Les propositions pour la 6^{ème}

Sciences et techno globalisées Vers l'EIST ? Vers quelle autonomie?

- horaire globalisé en 6^{ème}
- augmentation d'1h pour les élèves, financée par la baisse d'1/2h de PC et de techno en 3^{ème}
- perte de l'obligation de dédoublement en 6^{ème}
- fait ressurgir le spectre de l'EIST (Enseignement Intégré des Sciences et Technologie)...

Quels enseignants sur quelles disciplines ?

Cette globalisation met en concurrence et ces trois disciplines aux approches très différentes et leurs enseignants

II Les propositions pour la 6^{ème}

Grille 6^{ème} (fin du cycle III)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

es 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.

Retour à des horaires clairement identifiés par discipline.
+ Possibilité de semestrialisation.

Diminution horaire
Suppression de la possibilité de dédoubler une heure

Retour à l'horaire de 4h après être passé de 3h à 3h 30

Globalisation des horaires, vers l'EIST ?
Qui enseignera les sciences en 6^e?
+ Perte des ½ groupes

Accompagnement personnalisé

Accompagnement personnalisé

- **Article 4**
 - Pour les élèves de 6^{ème}, les enseignements complémentaires sont des temps d'accompagnement personnalisé.

Projet d'arrêté sur le collège

Accompagnement personnalisé

- L'accompagnement personnalisé est intégré aux horaires disciplinaires. Chaque discipline peut « colorer » une partie de son enseignement ce qui entraîne mécaniquement une diminution des horaires disciplinaires.
- Mise en place locale, renvoyée au conseil pédagogique, en fonction du projet d'établissement.

II Les propositions pour la 6^{ème}

- Ces heures d'AP viennent en lieu et place des 2h d'ATP qui disparaissent
- Elles permettent la mise en concurrence des disciplines pour savoir qui devra assumer ces heures sur ses heures d'enseignement disciplinaires

II Les propositions pour la 6^{ème}

Marge heures profs en 6e

Article 7 « Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire est mise à la disposition des établissements **afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants**, conformément à l'article D. 332-5 du code de l'éducation. Son volume pour l'établissement est arrêté par le recteur d'académie, **sur la base de deux heures quarante-cinq minutes par semaine et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de trois heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017**. L'emploi de cette dotation est réparti proportionnellement aux besoins définis dans le projet d'établissement pour chaque niveau d'enseignement conformément au II de l'article D. 332-4 du code de l'éducation. »

Projet d'arrêté du Collège

Mise en place des marges heures profs

- Organisation locale car elles font partie des heures d'autonomie de l'établissement
- En lien avec le projet d'établissement
- Après avis du conseil pédagogique puis présentation en CA

III Les propositions pour le cycle 4, soit les classes de 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}

Grille cycle IV (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

Introduction de la LV2 dès la 5^e sur un horaire insuffisant + disparition des sections Euro et des bi-langues

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Sciences physiques	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		

3 h EPI + 1H
Accompagnement
personnalisé

Cet horaire de 4h devra
comporter 1h d'AP au moins
et pourra être modulé
localement.

Ex: 2h d'AP + 2h d'EPI

* Une organisation semestrielle peut être proposée.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

EPI = Enseignements Pratiques
Interdisciplinaires

III Les propositions pour le cycle 4

Enseignements *Pratiques* Interdisciplinaires

Les enseignements interdisciplinaires devraient donc être « pratiques », par opposition aux enseignements disciplinaires qu'on suppose purement théoriques (et donc ennuyeux ?).

Outre que la séparation du « théorique » et du « pratique » n'est pas pertinente, ces EPI devront donner lieu à :

- Une réalisation concrète
- Une évaluation (fort probablement en lien avec le DNB qui sera rénové)

III Les propositions pour le cycle 4

DES EPI MODULABLES

Selon le contexte de l'établissement

« Au cycle 4, la répartition entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires varie en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Chaque élève bénéficie chaque année de ces deux formes d'enseignements complémentaires, selon un volume horaire identique pour tous les élèves d'un même niveau. »

Projet d'arrêté

Un outil supplémentaire pour différencier l'offre éducative d'un établissement à l'autre et renforcer la concurrence entre eux.

III Les propositions pour le cycle 4

LES EPI, une dés-organisation locale

4h d'EPI et d'AP = baisse déguisée des horaires d'enseignement disciplinaire
puisque au moins 1h d'AP est à prendre sur les horaires des disciplines.

Les EPI et l'AP sont déjà comptabilisés dans les horaires disciplinaires et s'y substituent.

**TOUTES LES DECISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION
DE CES EPI SONT RENVOYEEES AU
CONSEIL PEDAGOGIQUE,
INSTANCE PRESIDEE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT,
LEQUEL EN DESIGNE LES MEMBRES**

III Les propositions pour le cycle 4

LES EPI, une dés-organisation locale

EXTRAITS DU PROJET DE DECRET

« ...les enseignements complémentaires, dont le contenu est défini par chaque établissement... » « L'organisation des enseignements est fixée par le CA après avis du conseil pédagogique et conformément au projet d'établissement ».

Cette organisation portera notamment sur:

- « l'identification des disciplines portant les thèmes de travail ;
- les modalités de regroupement des élèves et de recrutement des élèves dans les regroupements ;
- la définition de la période de travail sur un thème donné pendant l'année scolaire
- le nombre de thèmes travaillés pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant le cycle 4. »

LES EPI, une dés-organisation locale

Article 2

Après l'article D. 332-3 du code de l'éducation, il est créé un article D. 332-4 ainsi rédigé :

« Les programmes des enseignements communs ainsi que le volume horaire des enseignements communs et complémentaires sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Cet arrêté fixe également le cadre des enseignements complémentaires **dont le contenu est défini par chaque établissement.** »

Projet de décret

III Les propositions pour le cycle 4

DES EPI EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES...

Article 3

1°) Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires.

Projet d'arrêté collège

**...MAIS DES PROJETS DE PROGRAMMES QUI NE
SERONT CONNUS QU'EN MAI 2015!**

III Les propositions pour le cycle 4

DES PROGRAMMES...

-A priori conçus par cycle et dont le conseil de cycle organiserait la progression dans l'établissement

-Dont on ne sait pas à l'heure actuelle s'ils intègrent ou non

- les EPI
- les parcours : PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), PIIODMEP (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel), parcours citoyen

...CONSULTATION en mai 2015 ! S'en emparer !

III Les propositions pour le cycle 4

DES EPI ORGANISES PAR THEMATIQUES

Article 6 -

2°) à l'issue du cycle, chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur **au moins six des huit thématiques** interdisciplinaires prévues à l'article 5 ;

3°) les enseignements pratiques interdisciplinaires proposés aux élèves **doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux**, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente.

Projet d'arrêté sur le collège

⇒ Il sera donc possible pour les élèves d'échapper à deux thèmes sur les 8, lesquels feraient partie intégrante des programmes.

III Les propositions pour le cycle 4

Les thèmes des EPI

8 thèmes de travail, en lien avec les programmes disciplinaires, non connus pour l'heure :

- Développement durable
- Sciences et société
- Corps, santé et sécurité
- Information, communication, citoyenneté
- Culture et création artistiques
- Monde économique et professionnel
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures régionales et étrangères

III Les propositions pour le cycle 4

LES EPI, au service de l'entre-soi?

- Mise en place possible de filières qui vont permettre de trier les élèves:
 - ⇒ Au sein d'un même collège, certains EPI pourraient être réservés à certains élèves (selon leur potentiel supposé?)
 - ⇒ D'un collège à l'autre, selon les EPI qui y seront (ou pas) mis en place
- Ex: quid de l'EPI « Monde économique et professionnel »? Ou de l'EPI Langues et cultures de l'Antiquité?
- Tous les établissements offriront-ils tous les EPI, par exemple Langues et cultures de l'Antiquité?

III Les propositions pour le cycle 4

EPI, programmes, quelle évaluation ?

- Un décret « évaluation des élèves » est annoncé pour les mois qui viennent.
- Pour le DNB, il serait prévu une épreuve terminale pluridisciplinaire, et un EPI au moins serait présenté devant un jury (modèle de l'histoire des arts).
- Pour le socle, à ce jour, rien de connu hormis les termes de la loi : « ce diplôme [le DNB] atteste la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture, dans des conditions fixées par décret », sachant que les domaines du socle ne se compensent pas (décret Socle).

III Les propositions pour le cycle 4

Marge heures profs, modulables

Article 7 « Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants, conformément à l'article D. 332-5 du code de l'éducation. Son volume pour l'établissement est arrêté par le recteur d'académie, sur la base de deux heures quarante-cinq minutes par semaine et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de trois heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017. L'emploi de cette dotation est réparti proportionnellement aux besoins définis dans le projet d'établissement pour chaque niveau d'enseignement conformément au II de l'article D. 332-4 du code de l'éducation. »

Projet d'arrêté du Collège

Chaque établissement peut donc utiliser ces marges heures profs sur n'importe quel niveau selon le projet d'établissement.

III Les propositions pour le cycle 4

Marge heures profs

- Financement des marges profs par la récupération des heures d'IDD mais aussi de l'heure non affectée du cycle central actuel (5^e/4^e) et des heures utilisées pour la DP3
- Organisation locale de ces heures qui mettrait collègues et disciplines en compétition

III Les propositions pour le cycle 4

Marge heures profs

Du travail en petits groupes? Vraiment?!?

- Seule cette marge permet de travailler en groupes.

Avec 3 h il faudra choisir de travailler en petits groupes
en EPI **ou** en accompagnement personnalisé
ou en sciences **OU** en LV **ou** financer latin, grec ou LVR....

Outil de management, sûrement!

Concrètement, un professeur d'anglais en 6^{ème} aura le choix entre 4 heures de cours en classe entière ou perdre 1h pour faire de l'AP avec, en échange, des groupes ?

The background is a blurred image featuring a large, semi-transparent number '4' in the center. To the left, a hand is visible holding a pen, suggesting a writing or administrative context. The overall color palette is soft, with pinks, greys, and whites.

IV ECLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

Projet de décret sur le collège

Article 10 tel que voté en Conseil supérieur de l'éducation

L'établissement peut moduler **de manière pondérée** la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect à la fois du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle, du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève et des obligations réglementaires de service des enseignants. La modulation de la répartition du volume horaire hebdomadaire est fixée pour la durée du cycle. La répartition du volume horaire doit rester identique pour tous les élèves d'un même niveau. Toutes les disciplines d'enseignement obligatoire sont enseignées chaque année du cycle.

Projet d'arrêté collège



snes
fsu

**Les décrets et arrêtés Collège :
Eclatement des horaires nationaux !**

#Collège2016

- Bonjour, j'ai déménagé. J'étais en 5^e l'an dernier et je n'ai pas fait d'Histoire-Géo dans mon collège.

- Dommage. Ici c'est en 4^e qu'on ne fait pas d'Histoire-Géo.

IV ECLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

Projet de décret sur le collège

- Modification possible pour des classes ou pour tout l'établissement des horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau

Ex: diminuer l'horaire de mathématiques en 5^{ème} et 4^{ème} pour favoriser la troisième

- Les seules limites:

- respect des volumes horaires sur le cycle

- respect du total horaire-élève de chaque niveau

- Une décision prise en CA après avis du conseil pédagogique sur lequel le chef d'établissement a la mainmise.

⇒ A mettre en lien avec des programmes conçus par cycles, sans repères annuels forts.

Projet de décret sur le collège

Ce projet conduirait à :

- ⇒ La mise en concurrence des enseignants, des disciplines et des établissements.
- ⇒ L'accroissement des inégalités scolaires et sociales au nom de l'adaptation au public

V Les langues anciennes et les langues régionales

V Les langues anciennes et les langues régionales ?

LCA et LVR

- Article 7

Cette dotation horaire [de marge heures profs] attribuée à l'établissement lui permet également, dans le cadre de son projet pédagogique, de proposer, pour les élèves volontaires, un **enseignement de complément** aux enseignements pratiques interdisciplinaires prévus à l'article 3, qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'antiquité ou sur un enseignement de langue et culture régionales. **Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de deux heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième.**

Projet d'arrêté collège

V Les langues anciennes et les langues régionales ?

LCA et LVR

- Possibilité d'organiser un enseignement des langues anciennes mais avec un horaire réduit (1h en 5^{ème} et 2h en 4^{ème} et 3^{ème}), en concurrence avec les autres disciplines car financé sur les marges profs
- Cet enseignement ne peut être choisi qu'en complément d'un EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » ou « Langues et Cultures Régionales et Etrangères »
- Implantation dans tous les établissements?

VI Les SEGPA

VI LES SEGPA Soumises au dogme de l'inclusion?

Un projet de circulaire, contesté par la plupart des organisations sauf le SE-UNSA et le SGEN-CFDT a été soumis sur les bases d'une 6e SEGPA inclusive avec:

- Pré-orientation des élèves en fin de CM2, inscription des élèves en 6^{ème} type dans le collège qui accueille la SEGPA et orientation définitive des élèves en SEGPA à l'issue de la 6^{ème}
- Inclusion des élèves SEGPA en classe de 6^e type, avec les élèves d'ENAF, d'ULIS et leurs AVS éventuel-le-s...
- Travail du PE spécialisé en co-intervention avec les professeurs des classes de 6^{ème} pendant que les élèves de SEGPA sont en inclusion dans plusieurs classes en même temps...

Le ministère indique vouloir retravailler sa copie mais sur quelles bases?

VII UN PROJET A COMBATTRE

VII UN PROJET A COMBATTRE

Une autonomie renforcée des chefs d'établissement ?

- Globalisation des horaires sur l'ensemble du cycle 4 (5^{ème} à 3^{ème})
- Conseil pédagogique consulté sur « la préparation de l'organisation de l'enseignement », le CA déciderait de contenus d'enseignements
- à mettre en lien avec la multiplication des conseils (pédagogique, de cycle...), des coordonateurs (de cycle, de niveau...) autant de hiérarchies intermédiaires possibles....

VII UN PROJET A COMBATTRE

Des disciplines malmenées

- Réduction des horaires strictement disciplinaires au profit d' OPNI* (AP et EPI)
- Mise en concurrence des disciplines, des collègues
- Suppression des options (langues anciennes, régionales, classes européennes....)

*objet pédagogique non identifié

VII UN PROJET A COMBATTRE

Une augmentation importante de la charge de travail

- Conception contestable de l'Interdisciplinarité, de plus mise en place sans possibilité de concertation prise en compte dans les services
- Multiplication des réunions (conseil école/collège, conseil pédagogique, conseils de cycles etc.)
- **Ensemble du projet mis en place à la rentrée 2016 : nouveaux programmes sur 4 niveaux en même temps, nouvelle organisation exigeant de la concertation (EPI, AP), nouvelle organisation des SEGPA...**

LES SOUTIENS A LA REFORME

Le SE-UNSA

- Soutient l'augmentation de la part d'autonomie de l'établissement.
- Soutient la globalisation des horaires, la transversalité et l'école du socle.
- Se présente comme les défenseurs des disciplines et en particulier des langues vivantes alors qu'il n'a fait que contester la réduction des horaires disciplinaires, au même titre que presque toutes les organisations.

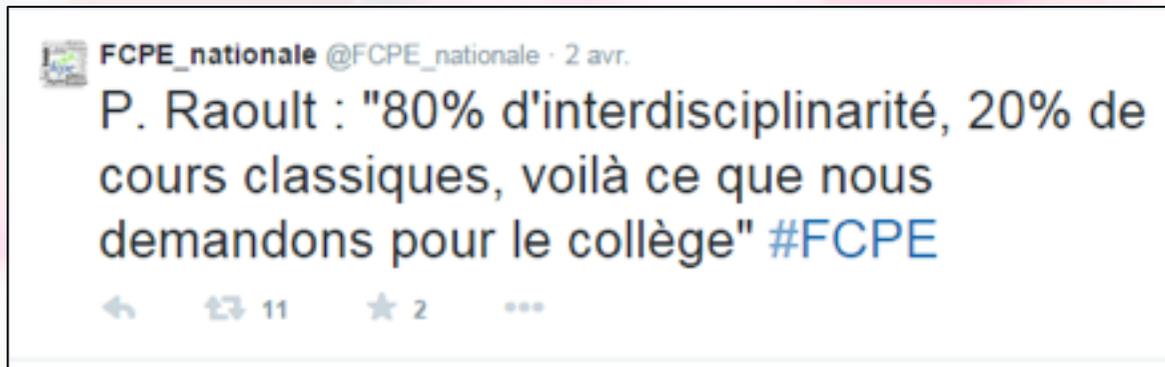
Le SGEN-CDFT

- Souhaite voir la part d'autonomie du collège aller bien au-delà de 20%.
- Souhaite renforcer les pouvoirs du conseil pédagogique:
« le conseil pédagogique doit avoir le pouvoir de cadrer le travail des enseignants »

VII UN PROJET A COMBATTRE

LES SOUTIENS A LA REFORME

La FCPE nationale



Cette réforme se fait sur des bases purement idéologiques, ne répond pas aux problèmes que connaît le collège à l'heure actuelle et ne résoudra pas les difficultés des élèves à entrer dans les apprentissages.

VII UN PROJET A COMBATTRE

L'Intersyndicale rassemblée par le SNES-FSU

COMMUNIQUE du 3 avril 2015

Les organisations syndicales **SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, CGT Educ'action et Sud Éducation** expriment leur refus du projet de réforme du collège parce qu'il est fondé sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement. Sa mise en œuvre institutionnaliserait le principe de mise en concurrence entre les disciplines, entre les enseignants et entre les établissements, fragiliserait la structuration disciplinaire du collège et engendrerait toujours plus d'inégalités entre les élèves.

Elles demandent le retrait de ce projet et la reprise de discussions sur de nouvelles bases.

Elles appellent les personnels du second degré à se rassembler dans les établissements et en assemblées générales pour débattre des conditions de l'amélioration du collège et repousser ce projet de texte.

Nos organisations conviennent de se revoir après le Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 avril qui examinera le projet ministériel pour discuter et définir les modalités d'actions nécessaires, y compris la grève.

VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME

VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME

POUR

Un collège structuré par les disciplines scolaires

Des programmes cohérents, avec des repères annuels forts

Une interdisciplinarité construite progressivement sur l'ensemble du collège et sur la base du volontariat

Pas de révolution dans les structures mais du TEMPS avec les élèves

Ce qui implique :

- ⇒ Des effectifs par classe nettement abaissés
- ⇒ Pas de réduction horaires, ni de globalisation
- ⇒ Des dédoublements dans toutes les disciplines, garantis dans des grilles nationales
- ⇒ Des heures de co-intervention financées
- ⇒ Des pratiques diversifiées rendues possibles par une formation digne de ce nom

VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME

**Le SNES revendique la revalorisation
des métiers de l'éducation
dans toutes leurs dimensions.**

- Salaire
- Formation
- Conditions de travail